



# FORMATION

## Objectif

La formation d'Agent de Protection Physique des Personnes (A3P) forme des professionnels à prévenir et gérer les risques pour assurer la sécurité des individus. Elle enseigne les techniques de protection rapprochée, la gestion des conflits, et les réactions face aux situations d'urgence. Les apprenants maîtrisent également le cadre légal de leur intervention et développent des compétences en surveillance, discrétion, et self-défense. Une condition physique optimale et un comportement professionnel sont au cœur de cette formation.

## Prérequis

Autorisation du CNAPS, résider en France. Avoir + de 18 ans. Avoir le permis de conduire. Un casier judiciaire vierge et être de nationalité française, ou titre de séjour valide. Certificat médical pour la pratique du sport.

## Modalité d'évaluation

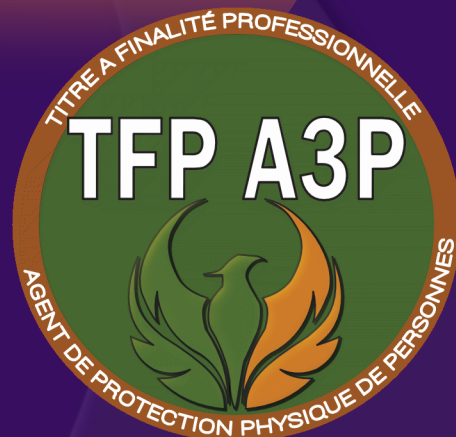
QCU sur 7 Unités de valeur. Ainsi que des contrôles continus en cours de formation (notamment sur les risques terroristes et le module professionnel) et d'un entretien avec le jury (dossier de mise en place d'un dispositif de protection). Des évaluations pratiques (ateliers) et mises en situation (secourisme tactique) et dans un contexte professionnel par tirage au sort sont prévus.

## Méthodes mobilisées

Formation en face à face, synchrone au centre de formation. Les matinées seront réservées à la théorie et les après-midi à la pratique dans la mesure du possible.

## Accessibilités aux personnes en situation de handicap

Nous sommes ouverts à tous les publics et les respectons inconditionnellement. Contactez-nous directement pour nous partager votre situation au 07.71.16.58.20 ou 09.74.97.07.13



## Durée

327 heures (9 semaines) + 2 journées d'examen.

## Tarif

**Sur devis, réponse en - de 24h**

## Modalités et délais d'accès

30 jours



## Contact

Responsable pédagogique  
M. HIETTER B.